

Or, il est une grande loi d'économie politique, qui a été solennellement proclamée à Genève et que le président Wilson avait insérée, sous l'article 13, dans l'énumération de ses 14 articles de la paix : c'est la *grande loi de l'interdépendance économique des nations*. Une nation n'a rien à gagner à l'appauvrissement économique d'autres nations, surtout lorsque celles-ci sont ses clients nécessaires (1).

Au lendemain de la guerre, les Américains ont manifesté, à l'encontre de cette loi, un redoutable protectionnisme, et, depuis, ils n'ont fait qu'aggraver leur politique de fermeture de leurs frontières aux produits étrangers. Leur exemple, c'était fatal, a été suivi par d'autres pays, et la Société des Nations a été émue de voir les barrières douanières s'élever, au moment même où le monde avait, pour la restauration de son équilibre, le plus grand besoin de voir s'intensifier les échanges.

En 1927, la Société des Nations a convoqué une grande conférence économique, d'où est né le *Comité économique*, qui assure une sorte de permanence à son activité. Cette conférence devait préparer la « *démobilisation économique du monde* ». Pour démontrer la nécessité de cette démobilisation, un membre du Parlement britannique avait, à cette époque, construit sur la carte d'Europe, une sorte de citadelle. Chaque Etat était entouré d'une muraille de hauteur proportionnelle à l'élévation de ses tarifs douaniers. « Cette Europe, dont les barrières douanières avaient « fait une forteresse du moyen âge, hérissée de tours, était « particulièrement rébarbative. La France n'était certes

---

(1) *L'Union douanière européenne*, par M. Yves le Trocquer, sénateur, ancien ministre, président du Comité français de l'Union douanière européenne. Conférence faite à Paris le 14 juin 1929 au Centre européen de la dotation Carnegie.